

# SOS Médecins en grève pour exiger une revalorisation tarifaire

SOS Médecins se met en grève ce lundi 27 septembre 2021 pour protester contre la stagnation depuis quinze ans de l'indemnité de déplacement et demander une revalorisation de la visite urgente.

Un arrêt total de l'activité de SOS Médecins pendant 24 heures

Les associations SOS Médecins, les grandes oubliées des revalorisations tarifaires des professions médicales ? C'est en tout cas l'avis des docteurs Jean-Christophe Masseron et Serge Smadja, respectivement président et secrétaire général de SOS Médecins France, qui lancent ce lundi 27 septembre 2021 une grève nationale au sein des 63 associations régionales de SOS Médecins.

De 8 heures le 27 septembre à 8 heures le 28 septembre 2021, SOS Médecins arrête totalement son activité (visite à domicile, consultation, centre de régulation, téléconsultation). En plus, des « actions complémentaires et indépendantes » seront réalisées à d'autres dates par les 63 associations de la fédération en complément de cette grève nationale. Est par exemple prévu l'arrêt des visites en journée à Nantes, Orléans, Cherbourg, Toulon, Fréjus ou encore Chambéry.

Indemnité de déplacement, visite urgente, visite longue : SOS Médecins réclame des revalorisations

En lançant cette grève, SOS Médecins réclame la revalorisation de l'indemnité de déplacement, qui stagne à 10 euros depuis quinze ans. La fédération demande également à l'exécutif de porter la valeur de la visite urgente en journée à 57,60 euros, comme cela avait été mis en place à une période de la crise sanitaire.

SOS Médecins déplore également son exclusion de la revalorisation tarifaire de la visite longue, alors même que d'autres professions médicales y ont eu droit. Pour rappel, la « visite longue » peut être réalisé jusqu'à trois fois par an pour un même patient, il s'agit d'une consultation réalisée au domicile du patient atteint de maladie neurodégénérative, d'une consultation réalisée au domicile du patient en soins palliatifs ou encore d'une première consultation réalisée au domicile d'un patient dans l'incapacité médicale de se déplacer, et âgé de plus de 80 ans ou en ALD exonérante.